Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 88 (1961)

Heft: 6

Artikel: Le Prix Kissling
Autor: Decollogny, Ad.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Prix Kissling

Les Fêtes du Rhône se célébreront vraisemblablement à Mâcon
cette année. L'Association vaudoise des amis du patois se doit
de marquer sa présence comme
elle le fait chaque année. Pour
cela, il faut récompenser un travail en patois vaudois, et pour
récompenser un travail, il faut
qu'il y en ait un. Que les amateurs se mettent donc sérieusement à la tâche.

Le délai pour la production des travaux est fixé au 30 avril prochain. Ils doivent être présentés en 5 exemplaires dactylographiés au président Ad. Decollogny, 11, chemin du Parc-de-Valency, à Lausanne.

On rappelle que le Prix Kissling, créé par l'Académie rhodanienne des lettres est ouvert dans le cadre de l'Association vaudoise des Amis du patois. Il couronne une recherche historique ou philologique relative au dialecte vaudois ou, à son défaut, un conte ou une nouvelle dans ce dialecte.

Les traductions sont exclues et seules les œuvres modernes sont retenues.

Tout envoi dont l'anonymat n'est pas absolu sera écarté.

Le meilleur travail recevra une médaille en vieil argent, plus 25 fr., le 2e prix touchera 25 fr. et le 3e 15 fr. Les travaux primés restent la propriété de notre Association pendant deux ans. Les anciens lauréats peuvent concourir, ils seront cependant classés dans les « hors concours ».

Ad. Decollogny.

Notre courrier du cœur

Un patoisant vaudois en Amérique

Ensuite d'une correspondance concernant le Conteur, Mme Marie Bonjour-Rochat à Vevey, a bien voulu nous adresser un dossier datant des années 1923 à 1934 et concernant un cousin, le pasteur Pierre-Philippe Briol, originaire de Ste-Croix qui exerça, pendant 17 ans, le saint ministère à Cincinnati dans l'Ohio. Il était un cousin de M. Rochat qui fut instituteur en Chenaux sur Cully.

Il était demeuré bien Vaudois et très attaché au patois et au Conteur. Il fut très affecté par la disparition de ce journal. En novembre 1931, il remercie pour l'envoi du Conteur et aimerait pouvoir adresser un chèque suffisant pour en assurer la publication et la conservation du Vilhio dévesà! Il écrit:

« Sède vo bin que saraî n'a vergogne que lo Conteu ne pouesse pas continuâ à contâ. »

En mai 1932 il écrit :

« L'envoi de numéros du Conteur me fait toujours grand plaisir. En les prêtant, il m'est arrivé de perdre le numéro qui contenait ce ravissant poème sur la grippe, que je désirais conserver. »

Ce pasteur cultivait aussi l'humour vaudois, en juillet 1932, il écrivait :

